

Date de convocation : 13 septembre 2011
Date d'affichage de la convocation: 13 septembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 22
Présents : 20
Votants : 20

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PORTES DU MAINE
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le vingt septembre, à vingt heures trente, les délégués du Conseil de la Communauté de Communes des Portes du Maine se sont réunis à la Salle des fêtes de Ballon sous la présidence de Monsieur Janny MERCIER.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués communautaires :

(Avec voix délibératives)

MM. Maurice VAVASSEUR - Michèle SADELER – Jean-Claude BELLEC – Jean-Claude GUILMIN - Jean-Bernard CHOPLIN - Eric BOURGE - Annick GOSNET – Janny MERCIER - Jean-Marie POURCEAU - Cyrille FROGER – Alain BESNIER – Pierre LANOS - Nadine LARIDAN - Raymond STOUFF- Jean-Yves GOUSSET – Marcelle LANCELEUR - Guy-Marie CHENICLET – Jean DESGROUAS - David CHOLLET– Joël VALLEE.

(Avec voix consultatives)

Jean-Marie DUFOUR - Denise VEAU - Martine BARRUYER - Marie-Claude LEFEVRE – Jacques SURMONT.

Excusés : Jean-Marc FROGER – Isabelle GUENIVET – Roland JARDIN - Daniel ORRIOLS - Anne-Marie BONHOMMET – Francis CLAIRET – Isabelle MATHIEU - Franck RIBOT - Martine BESNARD - Eric BARRE – Christiane SIGNAT - Didier DULUARD – Michel LEBRETON - Emmanuel FOSSEY — Francis LETAY - Elisabeth LE FORESTIER DE QUILIEN – Gilles YZEUX - Nicolas CORDEAU - Monique LEFEVRE.

Personne invitée présente : Monsieur Yannick REBRE,

Madame Michèle SADELER a été élue secrétaire de séance.

Le Procès Verbal du 5 juillet 2011 est adopté à l'unanimité

2011-81 : Pôle de santé/ Maisons de santé pluridisciplinaires

Le Président présente la méthodologie à mettre en œuvre sur proposition du bureau et après échanges avec la Communauté de Communes des Rives de Sarthe. Il informe que la Communauté de Communes des Rives de Sarthe est favorable à un portage financier d'une maison de santé sur Sainte Jamme sur Sarthe sous un certain nombre de conditions. Elle est également favorable à un travail en partenariat avec la Communauté de Communes des Portes du Maine sur la partie diagnostic.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil de communauté décide afin d'engager les études préalables à la réalisation d'un pôle de santé :

- 1) D'apporter une modification des statuts de la Communauté de Communes comme suit :

Compétence développement économique :

: étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de pôle santé avec une ou plusieurs maisons de santé pluridisciplinaires sur le territoire de la Communauté de Communes.

- 2) De lancer une consultation pour une mission d'étude qualitative et prospective : diagnostic santé de territoire partagé jusqu'à l'élaboration de scénarii (*conditions de faisabilité et définition d'un programme.*) et dans une deuxième phase, une assistance au montage du projet technique
- 3) De faire un groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Rives de Sarthe pour avoir une étude sur l'ensemble du territoire.
- 4) De solliciter, le Conseil régional des Pays de la Loire pour le financement du diagnostic à 50 % (il faut présenter une ébauche du cahier des charges pour solliciter la Région)
- 5) D'Informers les professionnels de santé de cette démarche par un courrier commun aux deux intercommunalités.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-82: Développement des services Petite Enfance dans le cadre du CEJ pour les 0- 4 ans

Après réactualisation du diagnostic petite enfance, enfance, jeunesse dans le cadre du CEJ et sur proposition du bureau, le projet de développement des services Petite Enfance est exposé aux conseillers communautaires. Un dossier de présentation a été remis à chaque membre concernant le développement de la capacité d'accueil et des heures d'ouvertures de 15 heures à 57 h 50, les besoins en personnel, le budget prévisionnel et les modifications dans les locaux.

Sur le multi accueil :

Le conseil de communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'engager le développement suivant dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, sur le volet petite enfance ceci afin de d'optimiser l'utilisation de la structure petite enfance et :

- Permettre une offre de garde diversifiée pour les 0- 4ans
- Développer un accueil collectif permanent en plus de l'accueil collectif ponctuel.
- Augmenter la capacité d'accueil de la structure petite enfance de Montbizot, de 13 places actuellement à 18 places, avec une période d'ouverture passant de 15 heures à 57 heures 50 hebdomadaires, avec des modularités de la capacité d'accueil selon les périodes de l'année et les heures de la journée, à compter du 1^{er} janvier 2012.

D'engager les travaux de transformation d'un bureau en dortoir et de procéder à l'acquisition du mobilier et matériel supplémentaire pour accueillir 18 enfants pour une enveloppe estimée à 16 000 €.

Sur le rampe les « P'tits Bouts du Maine » :

Le conseil de communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'engager une réorganisation du RAMPE (transformations intérieures dans la structure pour accueillir plus d'ateliers jeux et rencontre dans la structure) soit plus de 540 places enfants et 180 assistantes maternelles par an.
- Signer une convention de stage avec Hélène LAURENT pendant la durée de sa formation de conseillère ESF. ce qui permettra de renforcer l'équipe avec les congés maternité et les temps partiels.
- De verser une gratification suivant la réglementation applicable, sur le mi temps de ce stage.
- D'engager les travaux de transformation de la salle de réunion en salle de bureau et d'ateliers jeux et rencontres et de procéder à l'acquisition du mobilier et matériel supplémentaires pour accueillir 18 enfants pour une enveloppe estimée à 4 000 €

Charger le président d'engager toutes les démarches pour mettre en œuvre ce développement et solliciter l'agrément auprès de la PMI et l'accompagnement technique et financier de la CAF de la Sarthe tant au titre de la PSU que du CEJ.

Autoriser le président à signer les contrats et avenants au CEJ liés à ce développement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-83 : Inscription du projet de développement des services Petite Enfance pour les 0- 4 ans, auprès de la CAF de la Sarthe dans le cadre du renouvellement du CEJ 2011-2014

Après réactualisation du diagnostic petite enfance, enfance, jeunesse dans le cadre du CEJ et sur proposition du bureau, le projet de développement des services petite enfance est exposé aux conseillers communautaires. Un dossier de présentation a été remis à chaque membre concernant le développement de la capacité d'accueil et des heures d'ouvertures de 15 heures à 57 h 50, les besoins en personnel, le budget prévisionnel et les modifications dans les locaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil communautaire décide de solliciter la Caisse d'Allocations familiales de la Sarthe pour inscrire dans son contrat Enfance Jeunesse le développement suivant :

Sur le multi accueil :

- Permettre une offre de garde diversifiée pour les 0- 4ans
- Développer un accueil collectif permanent en plus de l'accueil collectif ponctuel.
- Augmenter la capacité d'accueil de la structure petite enfance de Montbizot , de 13 places actuellement à 18 places, avec une période d'ouverture passant de 15 heures à 57 heures 50 hebdomadaires, avec des modularités de la capacité d'accueil selon les périodes de l'année et les heures de la journée, à compter du 1^{er} janvier 2012.

D'engager les travaux de transformation d'un bureau en dortoir et de procéder à l'acquisition du mobilier et matériel supplémentaire pour accueillir 18 enfants pour une enveloppe estimée à 16 000 €

Sur le rampe les « P'tits Bouts du Maine » :

Le conseil de communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'engager une réorganisation du RAMPE (transformations intérieures dans la structure pour accueillir plus d'ateliers jeux et rencontre dans la structure) soit plus de 540 places enfants et 180 assistantes maternelles par an

Charger le président d'engager toutes les démarches pour mettre en œuvre ce développement et solliciter l'accompagnement technique et financier de la CAF de la Sarthe tant au titre de la PSU que du CEJ.

Autoriser le président à signer les contrats et avenants au CEJ liés à ce développement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-84 : Demande de financement CAF au titre d'investissements réalisés par le RAMPE dans le cadre de son développement au sein de la structure petite enfance

Le président présente le plan de financement :

Montant de l'opération	4 000€ TTC	
Financeurs		
Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe dans le cadre du financement de projet inférieur à 30 500€		1 200€ TTC
Maître d'ouvrage Autofinancement 70%		2 800€ TTC
Total		4 000€ TTC

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise M. le Président à déposer une demande à la CAF de la Sarthe au titre du subventionnement de projet inférieur à 30 500 €
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Commerce de Courceboeufs information

Suite à un rendez vous avec un couple fortement intéressé par le commerce de Courceboeufs les services revoient le projet avec l'acquisition par la Communauté de Communes des Portes du Maine et la possibilité **d'une location vente** avec engagement des gérants de prendre une partie des investissements et un **fonds de concours financier de la commune de Courceboeufs**.

2011-85 : Solde des subventions aux associations jeunesse sur exercice 2010

Sur présentation des comptes de résultat des associations et vérification des PSO par la CAF, la communauté de Communes doit procéder au versement des subventions d'équilibre sur l'exercice 2010. Les soldes à verser sont présentés ainsi :

ASSOCIATIONS	OBJET	MONTANT 2010 alloué	Acomptes versés en 2010	Solde	Montant réel à verser
MCJ Joué l'Abbé	FOYER APES	2840 €	1420€	1420	1798.53 €
MJC Montbizot	FOYER	460 €	230 €	230	50.05 €
ST Foyer St Jean d'Assé	FOYER	280 €	280 €		
MJC Ballon	FOYER	2640 €	1320 €	1320	509.38 €
Ass Courcemont	FOYER	280 €	280 €		
Ass Courceboeuifs	FOYER	1060 €	530 €		
Foyer de Teillé (MJC Montbizot)	FOYER	280 €	140 €		
MJC Portes du Maine	Tickets Sports Fonctionnement vacataires	14 093.57 €	7046.79 €	7046.78	5659.31
MJC Portes du Maine	Séjours 3500 € + 1500 €	5 000 €	2500 €	2500	2832.84
MJC Portes du Maine	Actions de proximités petites vacances	3000 €	1500 €	1500	-1367.06
MJC Portes du Maine	Actions de proximité grandes vacances	1000 €	500 €	500	905.75
MJC Portes du Maine	Projets inter foyers	700 €	350 €	350	-305.58
MJC Portes du Maine	Total des actions jeunesse	23 793.57 €	11 896.79 €		7725.26 €
Total versé pour solder exercice 2010	Secteur jeunesse	31 633.57 €	16 096.79€	15536.78	10 083.22 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil communautaire décide d'allouer les soldes de subvention aux associations jeunesse et charge le président de procéder au versement de ces soldes au titre de l'exercice 2010.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-86 : Convention Conseil Général pour la signalétique de la ZAI des Petites Forges

Le président présente la convention à signer avec le Conseil Général de la Sarthe. L'objet de cette convention est de fixer les modalités de réalisation, d'entretien et de financement de la signalétique pour la zone d'activités « les petites forges » située à Joué l'Abbé aux abords du CD 300.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil de communauté approuve les termes de la convention et autorise le président à signer la convention avec le Conseil Général de la Sarthe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011 -87 : Convention ADAPEI de la Sarthe pour le financement du foyer hébergement sur Saint Mars sous Ballon

Le Président présente la convention avec l'ADAPEI qui détermine les modalités et la durée de versement de la subvention, sur 10 ans , à l'ADAPEI de la Sarthe pour la réalisation d'un foyer hébergement de 20 places à Saint Mars sous Ballon.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil de communauté approuve les termes de la convention et autorise le président à signer la convention avec l'ADAPEI de la Sarthe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-88 : Décision modificative n°1

Le président présente la décision modificative n°1 nécessaire afin de passer les écritures liées au versement des subventions à l'ADAPEI de la Sarthe pour la création d'un foyer hébergement de 20 places à saint Mars sous Ballon.

<u>libellé</u>	<u>section</u>	<u>article</u>	<u>montant</u>
Reprise de provision	fonctionnement	78	26 000 €
Virement section d'investissement	Fonctionnement	021	26 000 €
Virement de la section de fonctionnement	Investissement	023	26 000 €
Subvention	Investissement	204	26 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil de communauté approuve la décision modificative n°1 autorise le président à passer les écritures budgétaires nécessaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011- 89 : Décision modificative n°2

Le président présente une décision modificative n°2 relative au paiement des travaux en cours sur les logements de la Guierche et de Ballon. La nature des travaux réalisés oblige à une inscription en fonctionnement et non pas en investissement

<u>libellé</u>	<u>section</u>	<u>article</u>	<u>montant</u>
Immobilisations corporelles en cours	Dépense Investissement	2313 OP 7	- 45000 €
Virement section de fonctionnement	Recette investissement	021	- 45000 €
Virement section investissement	Dépense fonctionnement	023	- 45000 €
Entretien bâtiments	Dépense Fonctionnement	61522	+ 45000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil de communauté approuve la décision modificative n°2 et autorise le président à passer les écritures budgétaires nécessaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

SIG

Suite à un nouveau contact avec le conseil général de la Sarthe, il est proposé de travailler à la mise en place d'un SIG sur le territoire. Maurice Vavasseur est l' élu référent Une réunion de présentation sera faite aux élus et secrétaires dans les prochaines semaines suite à une rencontre technique avec le service SIG du Conseil Général. Il n'y a pas d'opposition sur le principe.

2011-90 : Pays du Mans Pays du Môme reconduction 2012

Sur Présentation du vice-président chargé des affaires culturelles, après avoir présenté le bilan du festival 2011, après en avoir délibéré et à l'unanimité il est décidé :

- de reconduite le festival Pays du Mans Pays du Môme pour 2012.
- De missionner la Maison des Projets pour l'organisation sur le territoire
- De permettre la diffusion de 2 spectacles différents : 1 pour les élèves de primaire et les familles et un pour les plus petits.
- Il conviendra de travailler avec le RAMPE pour la diffusion du spectacle pour les petits
- De déterminer une somme de 3200 € pour l'achat de ces différentes représentations.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-91 : Admission en non valeur

Sur demande présentée par le comptable public, le Président propose de procéder à des admissions en non valeur sur les créances non recouvrées concernant le locataire Sarthe Aménagement, le montant total des loyers sont de 32 915.19 €. Il précise que cette demande était prévisible et que les crédits sont déjà inscrits au budget.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil de communauté accepte l'admission en non valeur pour un montant global de 32 915.19 €.
Cette dépense sera imputée sur le compte 654 de l'exercice 2011 du budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-92 : Projets CTU 2012-2015

Le Président informe que les collectivités doivent faire connaître auprès du Pays du Mans leurs projets pour le 15 octobre au plus tard. Il rappelle les projets engagés et les projets en cours de réflexion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil de Communauté décide d'inscrire les opérations suivantes au titre du CTU 2012-2015.

	Projets retenus CTU 2011- 2012 et 2012-2015	Subvention accordée" pourcentage/montant	Date de réalisation
1	Isolation et chauffage de la Halle de sport	20% de 290 000€ soit 58 000€	En cours
2	Construction d'un bâtiment industriel en BBC 1ere tranche CTU	30% 287 500€ soit 86 250 €	En cours
3	Construction d'un bâtiment industriel en BBC 2eme tranche	30% de 287 500€ soit 86 250€	En cours
4	Aménagement de parking pour les haltes TER	30% de 150 000€ soit 45 000€	
5	Aménagement parking et quais pour les liaisons expresses	30% de 100 000€ soit 30 000€	
6	Aménagement de 3 liaisons douces	30% de 60 000€ soit 18 000€	
	Projets reportés et nouveaux projets à présenter		
7	Création d'une passerelle pour le franchissement de la Sarthe	15% de 350 000€ soit 52 500€	
8	Maison de santé sous réserve étude faisabilité	30 % de 1 000 000 € Soit 300 000 €	2013/2014
9	Commerce de Courceboeufs	30 % de 150 000 € Soit 45 000 €	2012

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Avis sur les orientations du SCoT

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Portes du Maine peut faire remonter, par courrier, au Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Mans les remarques des élus suite à la présentation des orientations présentées le 6 septembre dernier, et ce pour la fin du mois de septembre.

2011-93 : Avis sur le PLU de Savigné l'Evêque

Pierre LANOS, en charge des dossiers d'urbanisme expose le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Savigné l'Evêque.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil de Communauté indique que ce document n'appelle aucune observation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-94 : Avis sur le PLU de Montbizot

Pierre LANOS, en charge des dossiers d'urbanisme expose le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montbizot.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil de Communauté indique que ce document n'appelle aucune observation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-95 : Demande de financement FEDER – Programme européen 2007-2013 - Construction d'un Bâtiment Industriel BBC

Après délibération, le conseil communautaire décide de solliciter le concours de l'Europe dans le cadre du Programme européen 2007-2011 – FEDER - et arrête les modalités de financement suivantes :

Plan de financement pour le bâtiment industriel BBC :

Montant global de l'opération en HT	970 955€HT
Financeurs	
La région des Pays de la Loire (CTU 2011 -Pays du Mans) <i>1^{ère} tranche : Demande en cours</i>	86 250 €
La région des Pays de la Loire (CTU 2012-Pays du Mans) <i>2nde tranche : Demande ultérieure</i>	86 250 €
Fonds européen au titre du FEDER (20% de la plus value	46 400 €

pour atteindre le BBC et du coût des aménagements à but environnemental) <u>Objet de la demande</u>	
Fonds Etat au titre de la DETR (30 % travaux) : Acquis	269 088 €
Maître d'ouvrage	482 967 €HT
Total des financements	970 955 €HT

TOTAL

Le conseil :

- autorise M. le Président à déposer une demande au titre du FEDER
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Information : Groupement de commandes sur des défibrillateurs

Suite à la demande de certaines communes, et vu les besoins propres de la Communauté de Communes, il est proposé de réaliser un groupement de commandes, coordonné par la Communauté de Communes des Portes du Maine, pour acheter des défibrillateurs. David CHOLLET, Vice Président sera l' élu référent sur ce dossier.

Plus de la moitié des communes sont d'ores et déjà intéressées.

Un recensement des besoins sera fait auprès des communes pour qu'une action commune soit à menée sur l'exercice 2012.

Information : Diagnostic des ERP pour accessibilité

La CIAPH commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées se réunit le 13 octobre à 18H30. Les points ci-dessous lui seront présentés.

Un diagnostic pour l'accessibilité des personnes handicapées aurait du être réalisé pour les ERP de 1ere à 4eme catégorie depuis le 01/01/2011.

11 ERP sont répertoriés sur le territoire. Chaque collectivité doit faire réaliser ces diagnostics.

Il y a possibilité de partir en groupement de commande ou individuellement. Coût moyen d'un diagnostic environ 600-700 euros.

Quant aux ERP de 5eme cat, le diagnostic n'est pas obligatoire mais la mise aux normes au 01/01/2015 l'est.

La question est de savoir si les communes sont favorables pour partir en groupement de commande compte tenu du montant de chaque diagnostic

Et si oui, doit on inclure les ERP de 5eme catégorie qui sont beaucoup plus nombreux

Travail de la commission.

2011-96 : Avenant travaux chauffage HDS

Le Président informe que suite aux préconisations du bureau de contrôle APAVE, un local coupe feu a été créé pour la sous station dans le local rangement de la halle de sport de Ballon. Il convient d'y installer un éclairage. La société CLIM MA a donc proposé un devis d'un montant de 253.25 euros HT.

Le montant du marché passe donc de 88 971.02€ à 89 224.27€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil de Communauté accepte l'avenant présenté et charge le président de le signer.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

QUESTIONS DIVERSES

Yannick REBRE informe que le Conseil Général s'oriente vers un CLIC départemental et que les personnels des CLIC devraient être repris par le Conseil Général. Il conviendra d'être vigilant sur la proximité de ce service.

La séance est levée à 23 heures 10
Le Procès verbal du 20 septembre 2011
Est affiché le 28 septembre 2011
Le Président
Janny MERCIER